
International Review of Community Development

L'amour coupable

François de Singly

L'individu, l'affectif et le social
Numéro 27 (67), printemps 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Singly, F. (1992). L'amour coupable. *International Review of Community Development*, (27), 51–55. <https://doi.org/10.7202/1033853ar>

Résumé de l'article

Le « chaos » ou le désordre des familles contemporaines n'est pas le reflet d'une absence de régulation, contrairement à une vision trop influencée par une grille démographique où seules l'instabilité et la désinstitutionnalisation sont mesurées. Il est engendré par les effets d'une logique sociale qui place le sentiment affectif au coeur du dispositif domestique. La force des exigences de l'amour n'est pas irrationnelle du point de vue des acteurs, au moins des adultes. Pour la construction de leur identité sociale, ces derniers doivent faire la preuve qu'ils sont des individus autonomes et capables néanmoins de nouer des liens « authentiques » et « désintéressés » : la vie privée sert de test social pour détecter cette compétence exigée.

L'amour coupable

François de Singly

Le procès de la famille contemporaine

Relisons les minutes du procès de la famille contemporaine qui se tient régulièrement dans les journaux ou, de manière implicite, dans les revues savantes. Tout le monde écoute sans contester le discours des démographes¹. Ces derniers décrivent les contours d'une famille incertaine (Roussel, 1989) grâce à une série de solides indicateurs : baisse des mariages, des naissances ; hausse des divorces, des séparations, des unions sans papiers, des familles recomposées, des naissances hors mariage.

Au moment des plaidoiries, les avocats de la partie civile cherchent à émouvoir le public en évoquant les effets du manque de stabilité de la famille. Les enfants sont les victimes de la mobilité matrimoniale des adultes. Ces avocats désignent le coupable : l'individualisme, l'égoïsme des parents. Ils réclament des sanc-

tions, notamment une législation qui renforce les liens du mariage. C'est le sens de l'intervention d'Évelyne Sullerot (1984), souvent reprise.

En face, les avocats de la défense — qui recrutent chez les sociologues progressistes — estiment que ces dysfonctionnements font naître de nouveaux espaces de liberté. Le privilège du mari — ne pas être enfermé à la maison, pouvoir mener s'il le veut double vie (familiale et professionnelle) — est désormais partagé. C'est ainsi que la femme a gagné, grâce au développement du travail salarié, les ressources lui permettant de mener une existence plus autonome au sein du ménage et de rompre si elle le souhaite.

De même, dans cette perspective, l'enfant vivant dans une famille recomposée ne peut pas être considéré comme une victime. À la manière des enfants de Mossi, en Haute-Volta, il a plusieurs pères et mères (Lallemand, 1984). En circulant dans un réseau

familial élargi, décrit par Didier Le Gall et Claude Martin (1991), l'enfant peut ainsi diminuer les contraintes des liens de dépendance, comparativement aux enfants élevés dans les familles « classiques », condamnés à un face-à-face exclusif. En conclusion, ces avocats plaident pour la non-culpabilité des adultes ; et ils ne comprennent pas les raisons d'un tel procès. Les ethnologues approuvent cette vision qui valorise le retour à la parenté. Les juges — en l'occurrence, ceux et celles qui établissent les règles du droit, les lignes directrices des politiques familiales — refusent de se prononcer sur le fond. Mais en réalité, ils prennent plutôt des décisions qui consolident le flou domestique en prônant, selon la formule de Jean Carbonnier, un « droit flexible », des formes souples de régulation sociale (Commaille, 1991).

unions où les conjoints se rencontrent pour la première fois après leur mariage pour sentir combien l'amour est la forme légitime de la régulation conjugale dans les sociétés occidentales contemporaines. Le libre choix et la possibilité de la séparation apparaissent comme deux conditions nécessaires à la formation du couple. Il n'y a pas d'amour possible sans liberté d'entrée et de sortie. Les conservateurs oublient cette seconde condition.

L'amour qui s'impose comme figure obligée des unions modernes vient de loin ; il dérive de l'amour courtois, et du mythe de Tristan et Yseult. Il a été construit contre le mariage, contre l'institution. Dans les représentations des cours d'Amour, au douzième siècle, le sentiment amoureux entre un homme et une femme renvoie à la gratuité alors que le mariage renvoie à l'alliance entre deux familles, à une logique de l'intérêt. La force mystérieuse de l'amour a été telle qu'elle est parvenue au cours des siècles à s'infiltrer progressivement au sein de l'institution matrimoniale (Shorter, 1977).

C'est ainsi qu'au milieu du dix-huitième siècle le mariage amoureux devient concevable, représentable, comme le rappelle André Burguière (1989). Dans le préjugé à la mode, Nivelle de la Chaussée conte l'histoire d'un mari « qui négligeait sa femme, pensant que les convenances lui interdisaient de lui témoigner de la passion et qui découvre enfin l'absurdité de son préjugé ». Le mariage d'inclinaison l'emporte sur le mariage de convenance sociale, tout d'abord au théâtre, ensuite lentement dans les foyers.

L'amour devient obligatoire au début du vingtième siècle. Alors commence une brève période — entre 1910 et 1960, un demi-siècle — où mariage et amour se renforcent, à tel point que les acteurs

sociaux oublient l'incompatibilité initiale (Singly, 1987).

Dès la fin des années 1960, l'amour reprend ses droits et ses exigences : dès lors que les partenaires ne tirent plus les satisfactions attendues, ils peuvent se séparer et tenter de nouvelles aventures afin de redécouvrir les émotions merveilleuses du choc amoureux. Le divorce est inscrit dans le mariage amoureux.

Dans son ouvrage classique — *L'Amour et l'Occident* (1972) — Denis de Rougemont décrit le cercle vicieux de l'amour victorieux et fragile : « Si donc l'on s'est marié à cause d'une romance, une fois celle-ci évaporée, il est normal qu'à la première constatation d'un conflit de caractères ou de goûts, l'on se demande : pourquoi suis-je marié ? Et il est non moins naturel qu'obsédé par la propagande universelle pour la romance, l'on admette la première occasion de tomber amoureux de quelqu'un d'autre. Et il est parfaitement logique qu'on décide aussitôt de divorcer pour trouver dans le nouvel "amour" qui entraîne un nouveau mariage, une nouvelle promesse de bonheur ; les trois mots étant synonymes ».

Denis de Rougemont ose — la première édition de son ouvrage date de 1938 — indiquer le remède social pour soigner les maux du mariage, la suppression de l'idéologie romanesque. Cet auteur ressemble aux mères qui, à la fin du dix-neuvième siècle, tentaient d'interdire à leur fille la lecture de romans afin d'éviter qu'elle exige d'être amoureuse de son futur mari. Cette répression n'a pas freiné l'avancée de l'amour dans le mariage.

Aujourd'hui, on ne voit pas qui pourrait oser écrire un tel décret : tout amour est illégitime ! Il ne semble pas que soit programmée pour bientôt l'inscription obligatoire, au début du film du diman-



Force et fragilité de l'amour

Heureusement que, dans ce procès bizarre, le coupable désigné n'est pas condamné ; il s'agirait, sinon, d'une erreur judiciaire. Le vrai coupable — l'amour — court toujours, protégé par chacun d'entre nous ! Nous ne voulons pas, même ceux et celles qui condamnent ses « méfaits », restreindre sa liberté. Comment, en effet, renoncer à l'amour et à toutes ses séductions ?

Personne ne conçoit de revenir en arrière, d'envisager les unions entre un homme et une femme sur le modèle traditionnel de l'alliance entre deux familles, d'obliger des individus à vivre ensemble sans consentement renouvelé. Il suffit de penser à notre incompréhension devant les mariages arrangés qui existent aujourd'hui dans certaines cultures non occidentales, devant les

che soir ou des romans, de la mention suivante : *Attention, film ou roman d'amour. Abus dangereux pour la santé des familles.*

L'amour profitable

En effet, même si pour certains — comme Richard Sennett (1979) — l'amour est dangereux par ses tyrannies, par ses effets déstabilisateurs, il n'est pas sans attraction. L'amour gratuit n'est pas sans profit pour les amoureux. À l'état naissant ce sentiment permet, selon notamment Francesco Alberoni (1981), à chacun des partenaires de se découvrir lui-même en découvrant l'autre : « Nous voulons être vus comme uniques, extraordinaires, indispensables, par un être qui, lui aussi, est unique, extraordinaire et indispensable ».

Dans un roman d'Aldous Huxley — *Après le feu d'artifice* — Pamela ressent les bienfaits de ce moment extraordinaire : « J'ai été naturelle avec lui plus qu'avec n'importe qui... J'ai l'impression que si j'étais avec lui toujours, je serais toujours mon vrai moi ». L'individu a besoin de l'amour pour se connaître. La psychologisation de l'existence, propre aux sociétés contemporaines, s'appuie donc sur le sentiment amoureux. Les profits que l'on espère tirer de l'union engagée ne sont pas monétaires, ils appartiennent au registre des satisfactions psychologiques.

Les ressources tirées de cet amour naissant ont un seul défaut, elles proviennent d'une source qui souvent se tarit assez vite. L'amour s'use si l'on s'en sert ! Les propositions de transformer cet amour naissant en un second amour — moins romantique — qui aurait la pérennité comme horizon et comme valeur ne connaissent pas un grand succès, au delà d'un petit cercle de convaincus : ceux et celles qui estiment que la durée

peut être considérée comme un indicateur de la force affective, les clients des conseillers conjugaux (Singly et Moreau, 1987).

Ordinairement, les hommes et les femmes préfèrent retrouver une autre source où ils peuvent, en contemplant un nouvel être aimé, se construire en tant qu'individus. Un « échec » ne détruit pas leur croyance en l'amour. La personne aimée est moins importante que l'amour.

Les exigences de l'amour

L'instabilité matrimoniale n'est pas le seul effet de l'amour. Cette logique affective qui s'est insinuée au sein du cercle domestique a imposé également une progressive dévalorisation des rôles et de l'institution. Le rapport distant au mariage, la réappropriation moderne du concubinage, la critique de la division du travail entre mari et épouse et de l'autorité maritale font partie des conséquences de l'amour (Singly, 1988).

Établir une relation amoureuse exige de considérer son partenaire comme une « personne » et non pas comme un individu devant jouer le rôle propre à son sexe. Le passage de la dénomination publique — de « mon mari » à l'usage du prénom — constitue un indicateur de cette personnalisation requise. La revendication de l'autonomie féminine, par la propriété de ressources propres, par la critique de l'abandon du nom de « jeune fille », révèle aussi comment, sans décret, l'amour modifie et accompagne les règles formelles des relations entre les sexes.

Par exemple, la femme s'occupe toujours du linge, mais elle justifie cette prise en charge par le fait qu'elle est plus sensible que son partenaire au linge sale qui traîne, au linge propre froissé ; elle n'agit pas (ou croit ne pas agir) en tant que « femme » (Kaufmann,

1991). Ces dernières décennies, les raisons officielles de l'inégale distribution du travail domestique ont changé ; les femmes et les hommes tentent de puiser dans le registre du goût et du dégoût les motifs de leurs différences. L'amour s'accommode de ce genre de divergences, à partir du moment où elles sont codées comme personnelles.

L'improvisation amoureuse

En revanche, le théâtre conjugal où le répertoire préexiste à l'entrée des artistes fait moins recette. On demande de l'authenticité permanente, seul garant des satisfactions psychologiques et affectives. L'amour ne se mime pas, ne se récite pas. S'il se routinise, il doit disparaître de l'affiche et on se doit de monter un autre spectacle, ou plus exactement un « happening ».

Les communes privées n'ont pas survécu à l'après-1968 en France (Mauger et Fossé, 1977) ; une partie de leurs exigences (aux racines anciennes) n'ont pas, elles, disparu : principalement le refus des rôles, ou à tout le moins leur trop grande rigidité. Derrière les murs des appartements, chacun croit, pour faire vivre sa passion du bonheur, improviser devant l'autre, qui, lui aussi, cherche à surprendre, y compris au lit (Béjin, 1990).

Les difficultés d'un tel exercice permanent, les intérêts en jeu, la force de la socialisation conduisent bien souvent les deux acteurs à reprendre des morceaux de répertoire, déjà joués. Il faut — c'est l'essentiel pour que la croyance se perpétue — que se glisse pendant la pièce conjugale des moments de surprise, des temps de rupture (d'où l'importance à la fois de la vie sexuelle et de la civilisation des loisirs), des gestes inattendus qui démontrent que malgré tout la personne aimée

54

est toujours là, prête à vous séduire, à vous écouter.

Malgré son coût plus important supporté par les femmes que par les hommes, la vie conjugale, dans sa version amoureuse, demeure attractive, contrairement à l'institution du mariage. Dans les sociétés contemporaines où la concurrence pour les titres scolaires et les postes professionnels s'accroît, l'amour conjugal reste pour les individus une des références principales pour parvenir à la réalisation de l'identité personnelle, à l'épanouissement (Singly, 1990a). Le fonctionnement des sociétés contemporaines occidentales exige que les individus non seulement fassent preuve de leur mérite en gagnant dans « la lutte de tous contre tous », mais aussi démontrent qu'ils ne sont pas entièrement mus par la logique de l'intérêt.



Le mariage de raison de l'amour et de la femme

C'est pourquoi le célibat — opposé à la vie conjugale et non au mariage (Singly, 1991) — demeure, en partie, un stigmate pour les hommes et les femmes, y compris pour les femmes les plus diplômées, étant donné que l'absence de vie conjugale (actuelle ou passée) peut être interprétée par autrui comme un manque d'humanité. Une forte concentration sur la réussite professionnelle peut être codée selon le registre de l'excès, incompatible avec l'attention minimale à d'autres dimensions de l'existence.

En deux scènes, Sempé (1989) appréhende bien le mécanisme et les enjeux sociaux grâce auxquels la vie conjugale se maintient : la formation d'une équipe conjugale constitue en quelque sorte un test de la compétence à nouer des relations « humaines », « désintéressées ». C'est ainsi que lors d'un dîner, Karen Fleming parle « beaucoup de son travail qui semble très créatif. Comme on s'inquiétait de savoir si elle ne souhaitait pas se réaliser en tant que femme, c'est-à-dire avoir un mari, une maison, des enfants, elle a répondu que ce schéma lui semblait le comble de l'aliénation ». Le héros du récit sent autour d'elle une réprobation collective. Quelque temps plus tard, Karen décide de se marier, au soulagement de ses amis. « Elle a pris, dit-elle, conscience à temps qu'elle risquait de tomber dans le piège schéma femme d'affaires se consacrant uniquement à son travail. »

La construction sociale de l'identité féminine est telle que l'amour et ses suites sont encore plus nécessaires pour les femmes que pour les hommes, les premières devant encore plus que les seconds marquer dans leur conduite qu'elles sont désintéressées.

La « féminité » se confond davantage que la « masculinité » avec la figure de l'amour, version romantique de la raison humanitaire.

D'un tel constat, on peut déduire soit que l'enchantement amoureux a plus d'effet pervers pour les femmes que pour les hommes puisqu'il enchaîne davantage celles qui en paient le prix après coup (Singly, 1987), soit qu'au contraire cette plus grande dépendance des femmes vis-à-vis de la vie conjugale leur procure des ressources de plus en plus reconnues sur le marché du travail, dans la mesure où la psychologisation de la société valorise le capital relationnel, une des variantes modernistes de la raison humanitaire, et donc que ce sont les hommes qui sont progressivement atteints, sinon dans leur identité sexuelle, au moins dans leur identité sociale. Une chose est certaine, la figure de l'amour est chose trop sérieuse pour ne pas être, enfin, réintégrée dans le champ de la sociologie.

François de Singly
Centre d'études et de recherche
en sociologie de la famille
(CERSOF), Université de Paris V-
René Descartes

Notes

- ¹ Sur les effets de la domination de la démographie sur la sociologie de la famille, voir F. de Singly (1990b).

Bibliographie

- ALBERONI, Francesco. 1981. *Le Choc amoureux. L'amour à l'état naissant*. Paris, Ramsay.
- BÉJIN, André. 1990. *Le Nouveau Tempérament sexuel*. Paris, Éditions Kimé.

- BURGUIÈRE, André. 1989. « La famille et l'État : débats et attentes de la société française à la veille de la Révolution », dans Irène THÉRY et Christian BIET, éd. *La Famille, la loi et l'État*. Paris, Imprimerie nationale-Centre G.-Pompidou.
- COMMAILLE, Jacques. 1991. « La famille, la fin de la loi ? Nouvelles régulations juridiques, nouvelles régulations politiques », *Futuribles*, 153.
- KAUFMANN, Jean-Claude. 1992. *La Trame conjugale*. Paris, Nathan.
- LALLEMAND, Suzanne. 1984. « Le B.A. ba africain », *Autrement*, 61.
- LE GALL, Didier, et Claude MARTIN. 1991. « L'instabilité conjugale et la recombinaison familiale », dans F. de SINGLY, J. COMMAILLE, M. KALUSZYNSKI, J.-C. KAUFMANN et M.-F. LÉVY, éd. *La Famille : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte.
- MARIVAUX. 1964. *Théâtre complet*. Paris, Seuil.
- MAUGER, Gérard, et Claude FOSSÉ. 1977. *La Vie buissonnière*. Paris, François Maspero.
- ROUGEMONT, Denis de. 1972. *L'Amour et l'Occident*. Paris, Plon.
- ROUSSEL, Louis. 1989. *La Famille incertaine*. Paris, Éditions O. Jacob.
- SEMPÉ. 1989. *En avion !* Paris, Denoël.
- SENNETT, Richard. 1979. *Les Tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil.
- SHORTER, Edward. 1977. *Naissance de la famille moderne*. Paris, Seuil.
- SINGLY, François de. 1988. « L'amour, un bien privé, un mal public ? », *Revue française des affaires sociales*, 42, 2.
- SINGLY, François de. 1990 [1987]. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.
- SINGLY, François de. 1990a. « L'homme dual. Raison humanitaire, raison utilitaire », *Le Débat*, 61.
- SINGLY, François de. 1990b. « Sociologie de la famille conjugale », dans *Découverte de la sociologie*, numéro spécial des *Cahiers français*, Paris, La Documentation française, no 247.
- SINGLY, François de. 1991. « Le célibat contemporain », dans *La Nuptialité*. Actes du Colloque national de démographie. Paris, PUF-INED.
- SINGLY, François de, et Gilles MOREAU. 1987. « Divorce ou consultation conjugale. Défection ou prise de parole », *Dialogue. Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 96.
- SULLEROT, Évelyne. 1984. *Pour le meilleur et sans le pire*. Paris, Fayard.